

Les cellules d'assistance technique

de la Direction de la valorisation
des ressources et des territoires
(DVRT)



L'assistance technique

Le décret publié au Journal Officiel le 16 juin 2019 ajuste les conditions d'exercice par les départements de l'assistance technique qu'ils fournissent aux communes et à leurs groupements éligibles.

Dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, l'assistance technique porte sur :

- ▶ la gestion patrimoniale et l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectifs,
- ▶ l'organisation des contrôles d'installation en matière d'assainissement non collectif
- ▶ l'élaboration du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) et des programmes de formation des personnels,
- ▶ l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable
- ▶ la définition des mesures de protection des aires de captage d'eau potable
- ▶ les mesures de gestion quantitative des ressources en eau potable et de gestion patrimoniale et performante des réseaux d'adduction d'eau potable.

Dans le domaine de la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), l'assistance technique porte sur le recensement des digues existantes et des ouvrages ou infrastructures contribuant à la prévention des inondations. Elle s'intéresse également à la définition des systèmes d'endiguement et d'aménagements hydrauliques pouvant être constitués à partir de ces ouvrages ou infrastructures.

Pour accompagner les collectivités, le Département a mis en place plusieurs cellules d'assistance techniques.

La Cellule d'assistance technique pour l'eau potable (CATEP)

La CATEP, créée en 2007, assiste les collectivités dans la réussite de leurs études diagnostiques des systèmes de production et d'alimentation en eau potable et les accompagne dans la mise en œuvre de la sectorisation. Elle les aide dans l'analyse et le suivi annuel des données de performance des réseaux.

Elle propose des plans d'action pour la réduction des pertes et mène des études sur les systèmes d'eau (modélisation, besoins en eau). Elle anime un réseau sur les thématiques liées au « petit cycle de l'eau ». Elle aide à la définition des aires d'alimentation de captage d'eau potable et leur suivi.

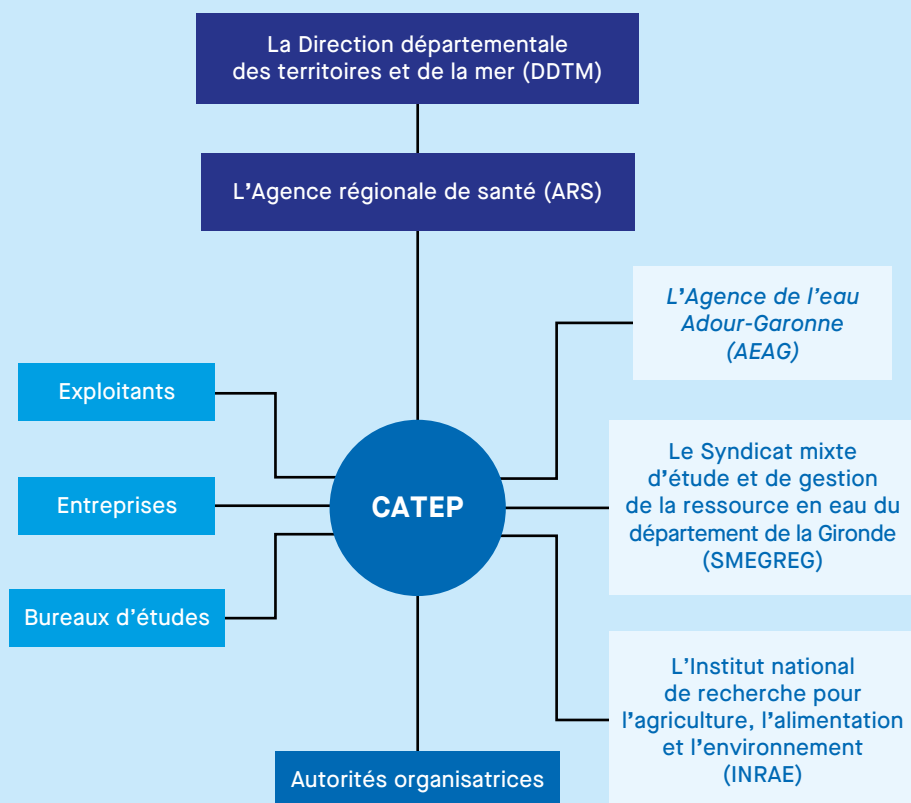
Elle les assiste dans l'élaboration des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

Les livrables de la CATEP :

La CATEP met à disposition des cahiers des charges types pour l'étude diagnostique des systèmes d'eau potable, les travaux de sectorisation des réseaux, la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et leur suivi et prochainement, pour le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

Elle donne accès à la plateforme DONEO (bancairisation et analyse de l'ensemble des données). Elle établit des grilles d'évaluation pour les périmètres de protection rapprochée et immédiate confondues, mais aussi pour ceux de protection rapprochée et éloignée.

Les partenaires et le réseau de la CATEP



- ▶ 39 syndicats ;
- ▶ 32 communes ;
- ▶ 3 communautés de communes ;
- ▶ 3 communautés d'agglomération ;
- ▶ 1 métropole.

Le Service d'assistance technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE)

Pour les services en régie,

le SATESE, créé en 1999, vérifie le fonctionnement de 74 stations d'épuration (STEP). Il valide et exploite les résultats du suivi annuel des données afin d'assurer une meilleure performance des ouvrages. Il assiste les collectivités dans la réussite de leurs études diagnostiques des systèmes d'assainissement et dans leurs projets de création ou de réhabilitation des STEP. Il conseille le maître d'ouvrage dans le recrutement de bureaux d'études (diagnostic assainissement, maîtrise d'œuvre). Il mène des études particulières sur les milieux récepteurs (impact cours d'eau). Ce service anime également un réseau de formations du personnel sur l'exploitation des ouvrages.

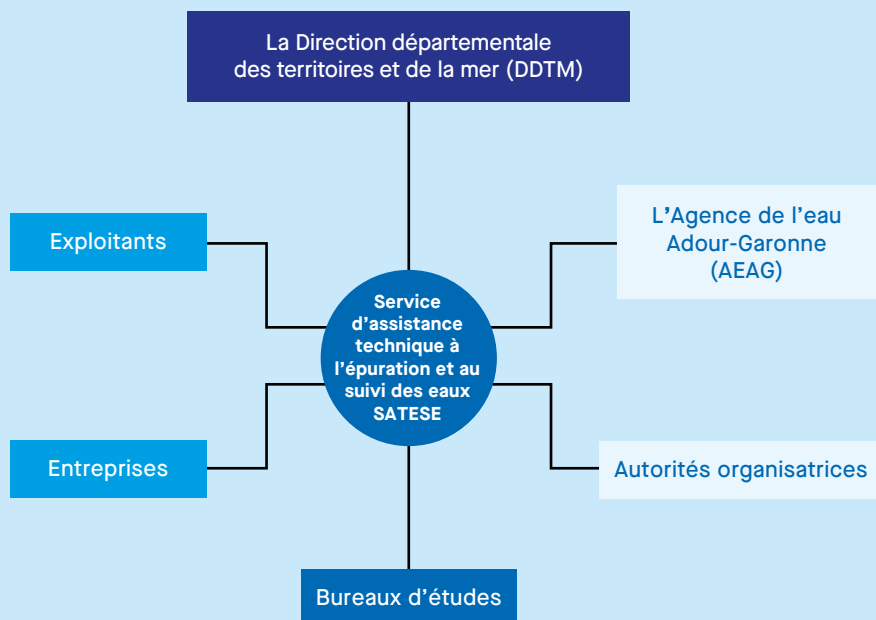
Pour les services en délégation,

le SATESE assure le suivi du fonctionnement de 186 stations d'épuration. Il réalise le contrôle annuel de l'autosurveillance. Ses autres rôles rejoignent en tous points ceux cités pour les services en régie.

Les livrables du SATESE :

Le SATESE rédige des rapports de visites des stations d'épuration, des rapports annuels de synthèse pour chacune d'elle, et des rapports d'expertise de filières de traitement des eaux usées. Il établit également un cahier des charges pour la réalisation d'études diagnostiques des systèmes d'assainissement et pour le recrutement d'Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de maître d'œuvre.

Les partenaires et le réseau du SATESE



Son réseau comporte 123 maîtres d'ouvrage, parmi lesquels :

- ▶ 35 syndicats ;
- ▶ 82 communes ;
- ▶ 4 communautés de communes ;
- ▶ 1 communauté d'agglomération ;
- ▶ 1 métropole.

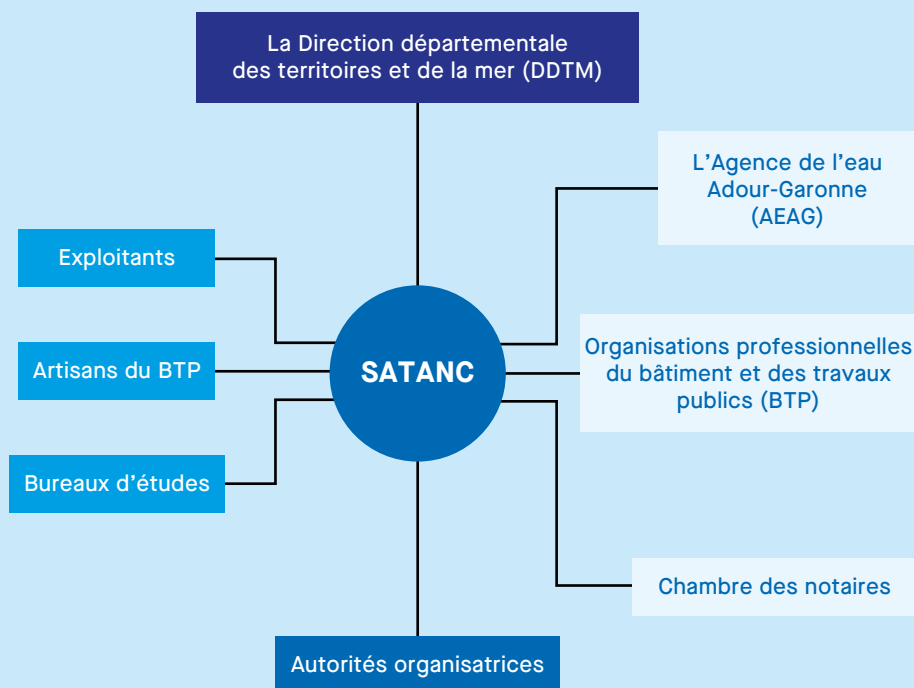
Le Service d'assistance technique pour l'assainissement non collectif (SATANC)

Le SATANC, créé en 2002, guide les collectivités dans la mise en œuvre technique et réglementaire de leur service de contrôle des dispositifs de l'Assainissement non collectif (ANC).

Il les assiste dans la veille annuelle des données sur le prix et la qualité du service public. Il suit le dépotage et le traitement de matières de vidange issues de l'ANC. Enfin, il accompagne financièrement les usagers pour la réhabilitation de leurs dispositifs d'ANC non-conformes.

Cette cellule anime également un réseau de techniciens des Services publics d'assainissement non collectif (SPANC) et de professionnels de l'ANC (charte de qualité).

Les partenaires et le réseau du SATANC



Son réseau est constitué de 66 maîtres d'ouvrage, parmi lesquels :

- ▶ 26 syndicats ;
- ▶ 29 communes ;
- ▶ 9 communautés de communes ;
- ▶ 1 communauté d'agglomération ;
- ▶ 1 métropole.

Le Centre de ressources et d'information sur l'eau (CRIEau)

Le CRIEau, créé en 2010, a pour objectif de permettre une vision départementale de la problématique de l'eau pour mieux cibler les interventions du Département et de ses cellules d'assistance auprès des collectivités.

Le Centre de ressources et d'information sur l'eau est un outil partagé de suivi et de gestion de la connaissance sur l'eau dédié aux collectivités.

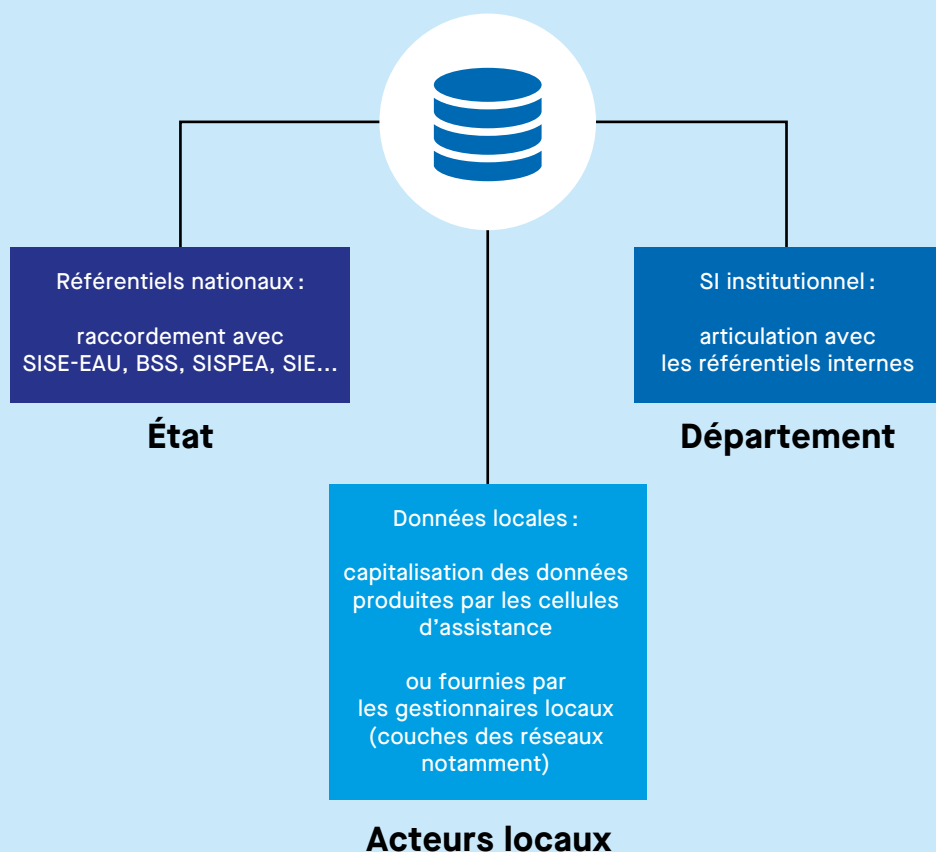
Au sein du CRIEau, les données locales recueillies par les cellules d'assistance sont comparées avec les référentiels nationaux, analysées à l'échelle des territoires de gestion et constituent un socle commun d'informations. Ce dispositif a pour mission de faciliter la connaissance et la compréhension des éléments portant sur les ressources en eau, la qualité de l'eau, sa consommation, et l'assainissement des eaux usées.

Le Centre de ressources propose d'accompagner les services d'eau et d'assainissement dans la réalisation d'une cartographie des réseaux, la mise en place des outils de suivi du patrimoine et la rédaction de cahiers des charges. Des synthèses thématiques à l'échelle locale, chiffrées peuvent être également réalisées. Les adhérents de Gironde Ressources peuvent accéder au référentiel départemental des réseaux d'eau et d'assainissement via le portail cartographique Géo 33.

Les partenaires du CRIEau

Cet outil partagé donne accès, entre autres exemples, à une base de données, des tableaux de bord, des synthèses, et un système d'information géographique (cartes).

Base de données



La Mission d'assistance à la gestion de l'eau et de l'assainissement (MAGEA)

La MAGEA, créée en 2013, effectue des visites d'ouvrages et de terrain et réalise les opérations de fin de contrats. Elle contribue à la fusion et au transfert de compétences des services sur la base du cahier des charges départemental. Elle réalise des audits, des simulations budgétaires, capitalise les données et facilite la décision. Cette cellule met également à disposition le cahier des charges départemental pour le recrutement de l'assistant, et établit un rapport d'analyse des offres. Elle effectue le suivi de la procédure et apporte une aide au pilotage.

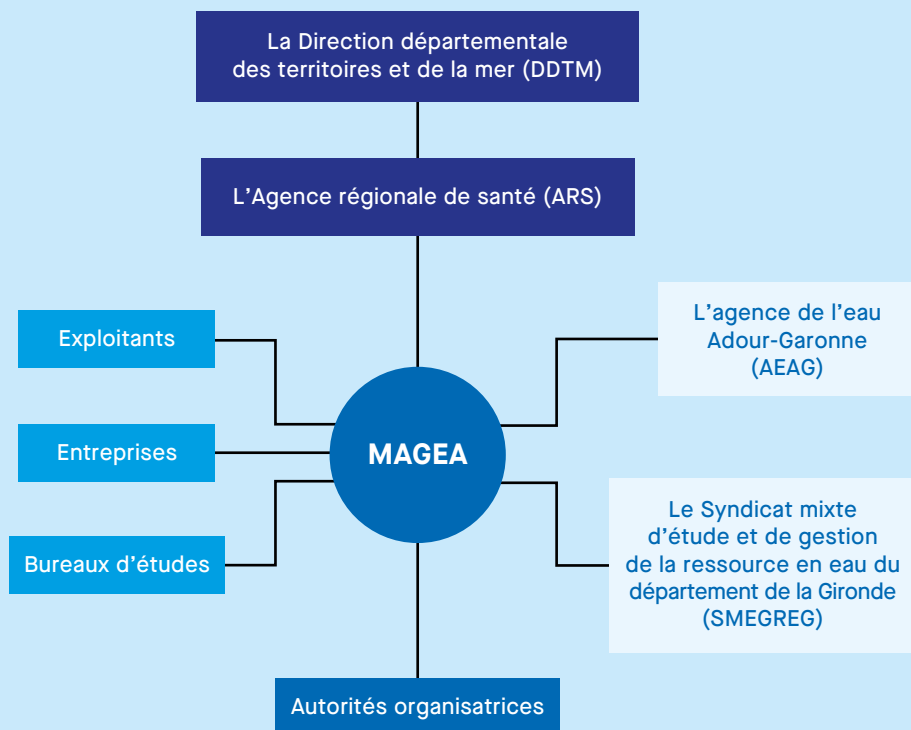
Les Livrables de la MAGEA :

La MAGEA produit des documents (fiches ouvrages, photos), rédige des rapports de visites, des synthèses d'amélioration des ouvrages et suit leur renouvellement. Elle recueille les données, les déclare sur le portail de l'observatoire des Services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) et met en ligne ses résultats.

Elle capitalise les informations liées au contrat, remet des notes d'expertise et aide aux négociations.

Cette cellule élabore également des rapports d'analyse des offres, effectue un suivi de l'étude et aide au pilotage dans le cadre du renouvellement de délégation de service public.

Les partenaires et le réseau de la MAGEA



Pour l'eau potable

Son réseau est constitué de 78 maîtres d'ouvrage, parmi lesquels :

- ▶ 39 syndicats ;
- ▶ 32 communes ;
- ▶ 3 communautés de communes ;
- ▶ 3 communautés d'agglomération ;
- ▶ 1 métropole.

Pour l'assainissement

+ Son réseau est constitué de 123 maîtres d'ouvrage, dont :

- ▶ 35 syndicats ;
- ▶ 82 communes ;
- ▶ 4 communautés de communes ;
- ▶ 1 communauté d'agglomération ;
- ▶ 1 métropole.

La cellule d'Assistance technique gestion des risques (AT Risq)

Le rôle de cette cellule, créée en 2021, est d'accompagner en conseil, ingénierie et Assistance de maîtrise d'ouvrage (AMO) les collectivités de Gironde dans leurs missions de prévention des risques majeurs (inondations, feux de forêts, mouvement de terrain, technologiques, ...). Elle les assiste dans la mise en œuvre technique et réglementaire de la gestion des risques, dont le risque inondation et les infrastructures associées sur la GEMAPI, les eaux pluviales, la reconnaissance des systèmes d'endiguement...

Elle aide les collectivités à se préparer à gérer les crises à travers des ateliers de sensibilisation, la simulation Cit'in crises, des outils pédagogiques et réglementaires (PCS, PICS...). Elle réalise des études, des diagnostics et des outils pédagogiques mis à disposition des collectivités : guides méthodologiques, cartographies.

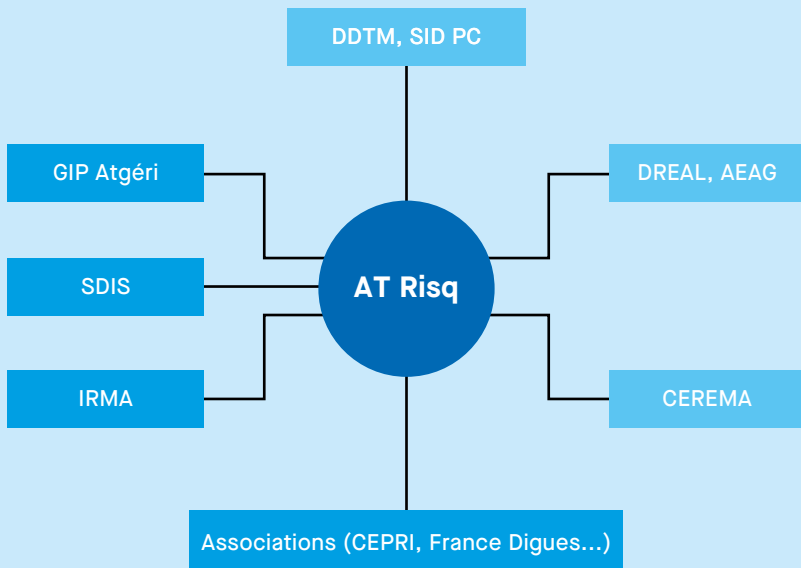
L'Assistance à maîtrise d'ouvrage proposée offre 3 possibilités :

- ▶ L'AMO stratégie et conseil consiste à effectuer des visites et des états des lieux. Elle aide à définir le besoin, le budget ou le financement ainsi que le cadre réglementaire.
- ▶ L'AMO projets, vise à accompagner dans la programmation des travaux, la rédaction des marchés, la recherche de financements.
- ▶ Enfin, l'AMO exécution, aide à suivre les travaux et fournit des documents ou supports cartographiques.

Les livrables de l'assistance technique gestion des risques:

Ce service rédige des comptes-rendus de visites et réalise des analyses techniques. Il établit des cahiers des charges et réalise la cartographie des risques. Il met à disposition des guides méthodologiques et apporte assistance au suivi des bureaux d'études et au contrôle des rapports de diagnostics.

Les partenaires et le réseau de l'Assistance technique risques (AT Risq)

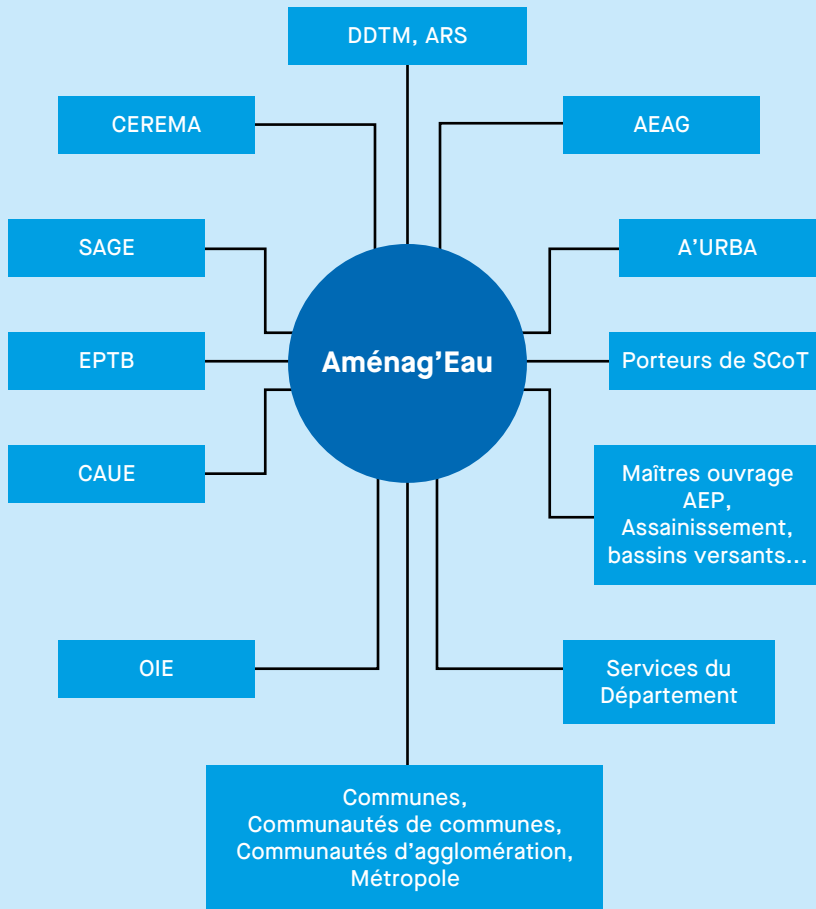


Aménag'Eau

Aménag'Eau est une cellule qui a été créée en 2013 pour :

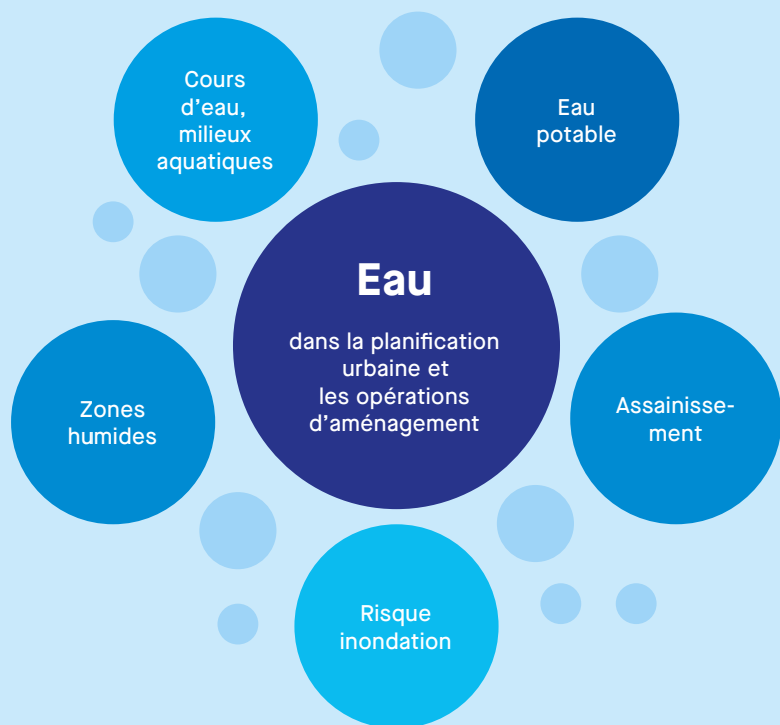
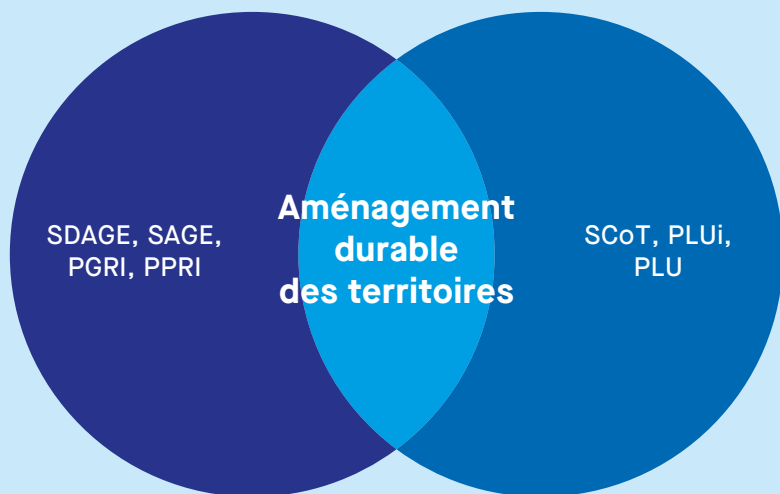
- ▶ Mieux coordonner les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire afin d'assurer un développement maîtrisé et équilibré des territoires tout en préservant les ressources en eau et les milieux aquatiques.
- ▶ Rapprocher les acteurs de l'eau et de l'urbanisme pour assurer l'intégration des enjeux eau dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, créer des synergies.

Les partenaires et le réseau d' Aménag'Eau



Eau

Urbanisme





Accompagnement technique et méthodologie :

- ▶ Poursuivre et développer l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme et les projets d'aménagement ;
- ▶ Renforcer l'appui technique aux directions opérationnelles du Département ;
- ▶ Élaborer des outils concrets, les rendre accessibles et assurer leur appropriation.



Communication :

- ▶ Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de communication en externe et en interne (outils web, supports de communication, identité visuelle...) ;
- ▶ Expliciter le plan d'actions et renforcer la visibilité d'Aménag'Eau au sein du Département et à l'extérieur.



Formation :

- ▶ Animer un plan de formation afin de partager les mêmes éléments de langage ;
- ▶ Renforcer les actions de sensibilisation et de formation en s'appuyant sur les partenaires ;
- ▶ Cibler de nouveaux publics : élus, services et structures eau et urbanisme, étudiants...



Évaluation :

- ▶ Renforcer la démarche d'évaluation continue (tableaux de bord, analyse de la qualité des documents de planification) ;
- ▶ Développer une méthodologie d'évaluation avec des indicateurs d'effets sur l'environnement.

Contacts de la Direction de la valorisation des ressources et des territoires :

Nathalie BRICHE, Directrice par intérim

n.briche@gironde.fr – 05 56 99 33 33 – Poste 267 69

Valérie JACQUET, Directrice du LDA33

v.jacquet@gironde.fr - 05 57 35 01 90

Christel VILATARSANA, Assistante de direction

c.vilatarsana@gironde.fr - 05 56 99 33 33

Permanence de la Direction de la valorisation des ressources et des territoires :

05 56 99 52 39